

Ville de FORGES LES EAUX
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 15 juillet 2020

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par convocation en date du 9 juillet 2020 s'est réuni au Théâtre Municipal de FORGES-LES-EAUX en séance publique, sous la présidence de M. LEJEUNE, Maire.

Étaient présents : Michel LEJEUNE, Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Pascale DUPUIS, Thiéry MARTIN, Patrick DURY, Emmanuel MALLET, Janine TROUDE, Isabelle KLOTZ, Marc ODIN, Brigitte MARTIN, Cyrille CAPELLE, Gaëlle COURTOIS, Cédric COUTURIER, Fabienne SAGEOT, Alexandre HANNIER, Dana RADU, Willy GOIK, Lukas SAWICKI, Frédéric GODEBOUT, Corine MORDA, Martine CORBUT, Clément CORDONNIER, Pascal ROGER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Françoise ASSELIN a donné pouvoir à Isabelle KLOTZ
Nathalie MATHON a donné pouvoir à Christine LESUEUR
Marie-José LEQUIEN a donné pouvoir à Marc ODIN
Bernard CAILLAUD a donné pouvoir à Frédéric GODEBOUT
Martine BONINO a donné pouvoir à Corine MORDA

Monsieur Michel LEJEUNE, Maire, salue l'ensemble des Conseillers Municipaux.

M. Alexandre HANNIER est nommé secrétaire de la présente séance.

M. Alexandre HANNIER procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020. Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0).

Monsieur le Maire énonce les questions inscrites à l'ordre du jour.

1. BUDGET ANNEXE EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Délibération n°2020-24

RAPPORTEUR : Madame Christine LESUEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe Eau,

Vu la délibération n°2020-23 du 15 juillet 2020 portant approbation du compte de gestion 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, du Personnel et du Développement Economique du 13 juillet 2020,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal, sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote, approuve à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0) le compte administratif 2019 du budget annexe Eau comme suit :

Fonctionnement 2019	
Recettes	612 122,21
Dépenses	359 857,37
Résultat de l'exercice 2019	252 264,84
Excédent reporté 2018	44 248,06
Résultat de clôture 2019	296 512,90

Investissement 2019	
Recettes	525 061,12
Dépenses	1 273 781,37
Résultat de l'exercice 2019	-748 720,25
Excédent reporté 2018	395 659,85
Résultat de clôture 2019	-353 060,40

Récapitulatif Résultat de clôture 2019	
Excédent de fonctionnement 2019	296 512,90
Déficit d'investissement 2019	-353 060,40
Résultat de clôture	-56 547,50

Restes à Réaliser au 31/12/2019	
Dépenses	175 154,89
Recettes	428 682,00
Résultat positif RAR 2019	253 527,11

2. BUDGET ANNEXE EAU - COMPTE DE GESTION 2019

Délibération n°2020-23

RAPPORTEUR : Madame Christine LESUEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-3-2 et L.1612-12,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, du Personnel et du Développement Economique du 13 juillet 2020,

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0), le compte de gestion du budget annexe Eau pour l'exercice 2019 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2019 dressé par l'ordonnateur

3. BUDGET ANNEXE EAU - AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Délibération n°2020-25

RAPPORTEUR : Madame Christine LESUEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-5 et R.2311-11 relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe Eau,

Vu la délibération n°2020-24 du 15 juillet 2020 portant approbation du Compte Administratif 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, du Personnel et du Développement Economique du 13 juillet 2020,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0) :

- **CONSTATE** que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement 2019	
Recettes	612 122,21
Dépenses	359 857,37
Résultat de l'exercice 2019	252 264,84
Excédent reporté 2018	44 248,06
Résultat de clôture 2019	296 512,90

Investissement 2019	
Recettes	525 061,12
Dépenses	1 273 781,37
Résultat de l'exercice 2019	-748 720,25
Excédent reporté 2018	395 659,85
Résultat de clôture 2019	-353 060,40

Récapitulatif Résultat de clôture 2019	
Excédent de fonctionnement 2019	296 512,90
Déficit d'investissement 2019	-353 060,40
Résultat de clôture	-56 547,50

Restes à Réaliser au 31/12/2019	
Dépenses	175 154,89
Recettes	428 682,00
Résultat positif RAR 2019	253 527,11

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2019 du budget annexe Eau comme suit :

Part affecté à l'investissement en 2020 (Titre au 1068)	
Déficit d'investissement 2019	-353 060,40
Restes à réaliser	253 527,11
Résultat de clôture 2019 en fonctionnement	296 512,90
Déficit à recouvrir par une partie de l'excédent de fonctionnement 2019	-99 533,29
Résultat à reprendre au BP 2020 en excédent de fonctionnement (002)	196 979,61

- D'affecter la somme de 99 533.29 € provenant de l'excédent de fonctionnement, en recettes d'investissement par la création d'un titre au 1068 afin de recouvrir une partie du déficit d'investissement
- D'affecter l'excédent de fonctionnement pour un montant de 196 979.61 € au 002 Résultat de fonctionnement reporté
- D'affecter le déficit d'investissement pour un montant de 353 060.40 € au 001 Solde d'exécution d'investissement reporté

4. AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE : ACCEPTATION D'UNE AVANCE A TAUX ZERO D'UN MONTANT DE 27 967 € POUR LA POSE DE COMPTEURS DE SECTORISATION

Délibération n°2020-26

RAPPORTEUR : Madame Christine LESUEUR

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe Eau,

Vu la convention d'aide financière n°1081936 de l'agence de l'eau relative à la pose de compteurs de sectorisation,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, du Personnel et du Développement Economique du 13 juillet 2020,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0) l'avance d'un prêt à taux 0 de l'Agence de l'Eau d'un montant de 27 967 €, remboursable en 180 mois à compter du 1^{er} avril 2020.

5. BUDGET ANNEXE EAU - BUDGET PRIMITIF 2020

Délibération n°2020-27

RAPPORTEUR : Madame Christine LESUEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe Eau,

Vu la délibération n°2020-23 du 15 juillet 2020 portant approbation du compte de gestion 2019,

Vu la délibération n°2020-24 du 15 juillet 2020 portant approbation du compte administratif 2019,

Vu la délibération n°2020-25 du 15 juillet 2020 portant approbation de l'affectation des résultats 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, du Personnel et du Développement Economique du 13 juillet 2020,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0) le budget primitif 2020 du budget annexe Eau comme suit :

Fonctionnement 2020	
Dépenses	591 979.61
Recettes	591 979.61

Dépenses d'investissement 2020	
Restes à réaliser 2019 en dépenses	175 154.89
Nouvelles inscriptions	595 853.74
Crédits ouverts	771 008.63

Recettes d'investissement 2020	
Restes à réaliser 2019 en recettes	428 682.00
Nouvelles inscriptions	342 326.63
Crédits ouverts	771 008.63

M. GODEBOUT s'interroge sur le 2031 - 94 Etude des bassins d'alimentation pour une somme de 54 341 €, et souhaite savoir de quoi il s'agit.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du captage du Rouvray.

6. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Délibération n°2020-29

RAPPORTEUR : Madame Christine LESUEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe Assainissement,

Vu la délibération n°2020-28 du 15 juillet 2020 portant approbation du compte de gestion 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, du Personnel et du Développement Economique du 13 juillet 2020,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal, sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote, approuve à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0) le compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement comme suit :

Fonctionnement 2019	
Recettes	762 370,18
Dépenses	474 307,45
Résultat de l'exercice 2019	288 062,73
Déficit reporté 2018	
	-169 182,58
Résultat de clôture 2019	118 880,15

Investissement 2019	
Recettes	233 896,82
Dépenses	1 198 913,84
Résultat de l'exercice 2019	-965 017,02
Excédent reporté 2018	
	1 082 612,38
Résultat de clôture 2019	117 595,36

Récapitulatif Résultat de clôture 2019	
Excédent de fonctionnement 2019	118 880,15
Excédent d'investissement 2019	117 595,36
Résultat de clôture	236 475,51

Restes à Réaliser au 31/12/2019	
Dépenses	396 313,72
Recettes	336 592,00
Résultat négatif RAR 2019	59 721,72

7. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2019

Délibération n°2020-28

RAPPORTEUR : Madame Christine LESUEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-3-2 et L.1612-12,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, du Personnel et du Développement Economique du 13 juillet 2020,

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0), le compte de gestion du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2019 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2019 dressé par l'ordonnateur

8. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Délibération n°2020-30

RAPPORTEUR : Madame Christine LESUEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-5 et R.2311-11 relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe Assainissement,

Vu la délibération n°2020-29 du 15 juillet 2020 portant approbation du Compte Administratif 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, du Personnel et du Développement Economique du 13 juillet 2020,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0) :

- **CONSTATE** que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement 2019	
Recettes	762 370,18
Dépenses	474 307,45
Résultat de l'exercice 2019	288 062,73
Déficit reporté 2018	-169 182,58
Résultat de clôture 2019	118 880,15
Investissement 2019	
Recettes	233 896,82
Dépenses	1 198 913,84
Résultat de l'exercice 2019	-965 017,02
Excédent reporté 2018	1 082 612,38
Résultat de clôture 2019	117 595,36
Récapitulatif Résultat de clôture 2019	
Excédent de fonctionnement 2019	118 880,15
Excédent d'investissement 2019	117 595,36
Résultat de clôture	236 475,51

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2019 du budget annexe Assainissement comme suit :
 - D'affecter l'excédent de fonctionnement pour un montant de 118 880,15 € au 002 Résultat de fonctionnement reporté
 - D'affecter l'excédent d'investissement pour un montant de 117 595,36 € au 001 Solde d'exécution d'investissement reporté

9. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2020

Délibération n°2020-31

RAPPORTEUR : Madame Christine LESUEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe Assainissement,

Vu la délibération n°2020-28 du 15 juillet 2020 portant approbation du compte de gestion 2019,

Vu la délibération n°2020-29 du 15 juillet 2020 portant approbation du compte administratif 2019,

Vu la délibération n°2020-30 du 15 juillet 2020 portant approbation de l'affectation des résultats 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, du Personnel et du Développement Economique du 13 juillet 2020,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0) le budget primitif 2020 du budget annexe Assainissement comme suit :

Fonctionnement 2020	
Dépenses	595 305.46
Recettes	595 305.46
Dépenses d'investissement 2020	
Restes à réaliser 2019 en dépenses	396 313.72
Nouvelles inscriptions	981 429.78
Crédits ouverts	1 377 743.50
Recettes d'investissement 2020	
Restes à réaliser 2019 en recettes	336 592.00
Nouvelles inscriptions	1 041 151.50
Crédits ouverts	1 377 743.50

10. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Délibération n°2020-33

RAPPORTEUR : Madame Christine LESUEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la ville,

Vu la délibération n°2020-32 du 15 juillet 2020 portant approbation du compte de gestion 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, du Personnel et du Développement Economique du 13 juillet 2020,

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal, sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote, approuve à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0) le compte administratif 2019 du budget principal de la ville comme suit :

Fonctionnement 2019	
Recettes	7 875 374,52
Dépenses	7 422 373,15
Résultat de l'exercice 2019	453 001,37
Excédent reporté 2018	876 368,53
Part affecté à l'investissement 2019	582 002,94
(Titre au 1068)	
Résultat de clôture 2019	747 366,96

Investissement 2019	
Recettes	2 263 206,85
Dépenses	2 126 915,20
Résultat de l'exercice 2019	136 291,65
Excédent reporté 2018	
	120 922,66
Résultat de clôture 2019	257 214,31
Récapitulatif Résultat de clôture 2019	
Excédent de fonctionnement 2019	747 366,96
Excédent d'investissement 2019	257 214,31
Résultat de clôture	1 004 581,27
Restes à Réaliser au 31/12/2019	
Dépenses	99 880,33
Recettes	67 310,00
Résultat négatif RAR 2019	32 570,33

Monsieur GODEBOUT estime que la prudence dont le conseil municipal a fait preuve depuis de nombreuses années doit perdurer.

11. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - COMPTE DE GESTION 2019

Délibération n°2020-32

RAPPORTEUR : Madame Christine LESUEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-3-2 et L.1612-12,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, du Personnel et du Développement Economique du 13 juillet 2020,

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0), le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2019 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2019 dressé par l'ordonnateur

12. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Délibération n°2020-34

RAPPORTEUR : Madame Christine LESUEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-5 et R.2311-11 relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la Ville,

Vu la délibération n°2020-33 du 15 juillet 2020 portant approbation du Compte Administratif 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, du Personnel et du Développement Economique du 13 juillet 2020,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0) :

- **CONSTATE** que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement 2019	
Recettes	7 875 374,52
Dépenses	7 422 373,15
Résultat de l'exercice 2019	453 001,37
Excédent reporté 2018	
Excédent reporté 2018	876 368,53
Part affecté à l'investissement 2019	582 002,94
(Titre au 1068)	
Résultat de clôture 2019	747 366,96

Investissement 2019	
Recettes	2 263 206,85
Dépenses	2 126 915,20
Résultat de l'exercice 2019	136 291,65
Excédent reporté 2018	
Excédent reporté 2018	120 922,66
Résultat de clôture 2019	257 214,31

Récapitulatif Résultat de clôture 2019	
Excédent de fonctionnement 2019	747 366,96
Excédent d'investissement 2019	257 214,31
Résultat de clôture	1 004 581,27

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2019 du budget annexe Assainissement comme suit :
 - D'affecter l'excédent de fonctionnement pour un montant de 747 366,96 € au 002 Résultat de fonctionnement reporté
 - D'affecter l'excédent d'investissement pour un montant de 257 214,31 € au 001 Solde d'exécution d'investissement reporté

13. VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES 2020

Délibération n°2020-22

Afin d'équilibrer le Budget Principal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0), la reconduction des taux d'imposition suivants, au titre de l'exercice budgétaire 2020 :

- Taxe foncière sur les propriété bâties 17,15 %
- Taxe foncière sur le non bâti 28,29 %
- Cotisation foncière des entreprises 21,11 %

Monsieur GODEBOUT précise que s'ils n'étaient pas votés avant le 3 juillet, les taux étaient automatiquement reconduits.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est néanmoins demandé une délibération.

14. VOTE DES SUBVENTIONS AU TITRE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Délibération n°2020-35

RAPPORTEUR : Madame Christine LESUEUR

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-7 relatif à l'attribution de subventions qui donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, du Personnel et du Développement Economique du 13 juillet 2020,

Considérant la nécessité d'apporter une aide aux associations afin de soutenir leurs actions,

Un tableau est annexé au présent procès-verbal, récapitulant l'ensemble des subventions proposées pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (pour : 17, contre : 0, abstention : 5)

- APPROUVE les subventions inscrites au tableau annexé
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à les signer,
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020

N'ont pas participé au vote en leur qualité de membre d'un bureau de l'une des associations concernées : Christine Lesueur, Janine Troude, Pascale Dupuis, Isabelle Klotz, Michel Lejeune, Pascal Roger et Marc Odin.

Monsieur GODEBOUT demande si la subvention proposée pour le comité des fêtes est destinée à l'organisation de la fête Brévière.

Madame LESUEUR confirme.

Monsieur ROGER interpelle le conseil municipal sur les dégradations dont sont régulièrement la cible le stade de football et ses installations et propose de clôturer le site et d'en interdire l'accès.

Monsieur GODEBOUT demande si, concernant Forges Développement, les spectacles qui n'ont pu avoir lieu à cause du protocole sanitaire ont été reportés ou annulés, et s'interroge sur le fait qu'il n'y a pas d'achat de spectacle.

Monsieur le Maire précise que tous les spectacles sont en principe reportés sur l'année prochaine, et que les charges de personnel doivent être payées.

Monsieur GODEBOUT souhaite connaître l'activité de l'association « Les Cop'Trotteurs ».

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de 3 jeunes forgions qui préparent une mission humanitaire.

Monsieur ROGER s'interroge sur les « reste en caisse » et alerte sur les conséquences de la crise sanitaire sur les associations.

Madame LESUEUR répond que pour certaines associations, le solde en caisse permet de régler les charges sociales et les salaires.

Madame CORBUT souhaite que le solde en caisse soit connu pour toutes les demandes de subvention

Madame MORDA demande des explications sur la subvention allouée à l'école du Sacré Cœur et précise que le solde en caisse n'apparaît pas.

Madame LESUEUR précise que cette subvention est une aide relative aux enfants de Forges les Eaux scolarisés dans cet établissement.

Monsieur le Maire ajoute que le coût de scolarité d'un enfant fréquentant l'école privée est moins élevé que lorsqu'il est scolarisé en école publique.

Madame MORDA demande ce qu'est le festival de la viande et signale que le solde en caisse n'apparaît pas.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du concours des animaux de boucherie.

Monsieur GODEBOUT considère qu'il aurait été bon de baisser un peu les subventions aux associations car la commune a elle aussi souffert de la crise sanitaire.

15. PARTICIPATION DE LA CC4R AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE DE FORGES-LES-EAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Délibération n°2020-36

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes des Quatre Rivières, participe chaque année aux frais de fonctionnement de la piscine Hugues Duboscq afin de garantir la pérennité de l'enseignement de la natation aux enfants scolarisés sur son territoire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des 4 Rivières incluant la commune de FORGES LES EAUX comme l'une de ses communes membres,

Vu la demande de participation formulée par la commune de FORGES LES EAUX pour le fonctionnement de la piscine Hugues DUBOSCQ de FORGES-LES-EAUX au titre de l'apprentissage de la natation.

Considérant que le montant de la participation demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire.

Considérant la délibération n°155/2019 du 19 décembre 2019 de la Communauté de Communes des 4 Rivières accordant une participation de 31 149,40 € à la commune de Forges-les-Eaux pour le soutien aux activités d'apprentissage de la natation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0) :

- d'accepter une participation d'un montant de 31 149,40 € de la Communauté de Communes des 4 Rivières en vue de participer au financement du fonctionnement de la piscine Hugues DUBOSCQ de FORGES LES EAUX au titre de l'apprentissage de la natation.
- d'encaisser cette somme au compte 7488 (autres attributions et participations) fonction 020 (administration générale de la collectivité)
- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

16. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - BUDGET PRIMITIF 2020

Délibération n°2020-37

RAPPORTEUR : Madame Christine LESUEUR

Madame LESUEUR informe le conseil municipal :

- que le casino a repris son activité après la période de confinement, et que les 505 000 € dus au titre des mois de février et mars 2020 seront réglés en 6 échéances à compter de juillet 2020 ;
- que le mois de juin 2020 a été un mois excellent : en juin 2019, ce sont 251 000 € qui ont été reversés à la ville ; en juin 2020 : 301 000 € soit une hausse de 50 000 € ;
- que le versement par la perception des redevances des jeux de cercle en ligne est également en hausse : 153 149,44 € pour 2019 (150 578,68 € en 2018) ;
- que, concernant les emprunts de la ville, il existe toujours au niveau de la trésorerie, du passif qui perdure et qui configure l'état d'endettement de la ville apparaissant sur les sites gouvernementaux. Ce passif nuit à la véracité de l'état d'endettement de la ville et fait apparaître un taux d'endettement par habitant exagéré qui ne correspond pas à la réalité. Un travail a été réalisé en collaboration avec le trésorier municipal. Avant de la fin de l'année, une délibération sera présentée au conseil municipal afin que ces sommes soient retirées et que l'état d'endettement de la ville de Forges corresponde bien à la réalité. Madame Lesueur ajoute qu'il s'agit d'ailleurs d'une demande de la Chambre Régionale des Comptes.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la ville,

Vu la délibération n°2020-32 du 15 juillet 2020 portant approbation du compte de gestion 2019,

Vu la délibération n°2020-33 du 15 juillet 2020 portant approbation du compte administratif 2019,

Vu la délibération n°2020-34 du 15 juillet 2020 portant approbation de l'affectation des résultats 2019,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, du Personnel et du Développement Economique du 13 juillet 2020,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal approuve à la majorité (pour : 23, contre : 6, abstention : 0) le budget primitif 2020 du budget principal de la ville comme suit :

Fonctionnement 2020	
Dépenses	7 590 766.96
Recettes	7 590 766.96

Dépenses d'investissement 2020	
Restes à réaliser 2019 en dépenses	99 880.33
Nouvelles inscriptions	839 579.61
Crédits ouverts	939 459.94

Recettes d'investissement 2020	
Restes à réaliser 2019 en recettes	67 310.00
Nouvelles inscriptions	872 149.94
Crédits ouverts	939 459.94

Monsieur le Maire précise que ce budget s'adapte aux conséquences de la crise sanitaire, que c'est un budget de prudence

17. ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2019-65

Délibération n°2020-38

Suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il a été demandé une comptabilité distincte pour le VVF.

Le Conseil Municipal avait alors opté par la délibération n°2019-65 du 4 décembre 2019, pour la création d'un budget annexe, mais il s'avère que le logiciel comptable offre toutes les possibilités de répondre aux attentes de la Chambre Régionale des Comptes, sans établir de budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0), d'annuler la délibération n°2019-65 du 4 décembre 2019.

18. LOYERS VVF : DECALAGE D'UNE ANNEE DANS LE PAIEMENT DES LOYERS

Délibération n°2020-39

Monsieur le Maire expose que les dispositions gouvernementales relatives aux mesures de confinement ont imposé l'arrêt complet de l'activité touristique de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID19 entraînant des mesures de confinement de la population et des restrictions d'ouvertures des commerces

Vu la délibération du conseil municipal 2019-19 du 15 mars 2019,

Vu le bail civil contracté entre la ville de Forges-les-Eaux et l'Association VVF Villages, et notamment l'article 10,

Vu la demande de l'association VVF Village du 23 mars 2020,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et du développement économique du 13 juillet 2020,

Considérant l'intérêt de soutenir le tourisme local face aux conséquences de l'épidémie de Covid 19 et qu'il est nécessaire de maintenir et développer une activité touristique sur le territoire communal,

Considérant la mission de service d'intérêt économique général rempli par l'association VVF sur le territoire communal,

Considérant la nécessité de créer des conditions de reprise favorables aux opérateurs touristiques de la commune,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0) de :

- reporter d'un an, le loyer annuel du VVF de Forges-les-Eaux, équivalent au remboursement des annuités de l'emprunt contracté par la ville auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit 53 000 €, dans le cadre du soutien au tourisme local, suite à la crise liée au Covid et pour en atténuer ses effets.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

19. LOYERS DU CAMPING « LA MINIERE » : ANNULATION DU 1^{ER} ET 2^{EME} TRIMESTRE 2020

Délibération n°2020-40

Monsieur le Maire expose que les dispositions gouvernementales relatives aux mesures de confinement ont imposé l'arrêt complet de l'activité touristique de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu le décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID19 entraînant des mesures de confinement de la population et des restrictions d'ouvertures des commerces

Vu la demande d'exonération du loyer de la SARL « Camping de La Minière »,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, du personnel et du développement économique du 13 juillet 2020,

Considérant l'intérêt de soutenir le tourisme local face aux conséquences de l'épidémie de Covid 19 et qu'il est nécessaire de maintenir et développer une activité touristique sur le territoire communal,

Considérant la mission de service d'intérêt économique général rempli par le camping « La Minière » sur le territoire communal,

Considérant la nécessité de créer des conditions de reprise favorables aux opérateurs touristiques de la commune,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0) :

- d'annuler le paiement du loyer relatif à la délégation de service public, des mois des 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2020, dans le cadre du soutien au tourisme local, suite à la crise liée au Covid et pour en atténuer ses effets,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

20. AFFAIRE BIGARD : AUTORISATION DE CREER UN MANDAT AU COMPTE 6815

Délibération n°2020-41

Monsieur le Maire expose qu'un jugement a été rendu par le Tribunal Administratif de Rouen le 30 janvier 2020 en faveur de la ville de Forges-les-Eaux dans le cadre de l'affaire Bigard :

La SA Groupe Bigard est condamnée à verser à la ville de Forges-les-Eaux la somme de 1 147 294.40 € HT au titre de son occupation irrégulière des installations de l'abattoir municipal pour la période du 1^{er} mars 2010 au 19 novembre 2015 et des frais de remise en état des installations pour un montant de 79 507 € HT.

Un titre de recettes devra être émis avant la fin de l'année si la SA Groupe Bigard n'a pas effectué le paiement de ces préjudices.

Toutefois, nous devons constater ces montants dans le budget tout en nous gardant de les considérer comme indemnités définitivement acquises.

En effet, la SA Groupe Bigard a fait appel et tous les recours ne sont donc pas épuisés.

Monsieur le Trésorier sollicite le Conseil Municipal pour prendre une délibération qui nous permettra de capitaliser un montant total HT de 1 226 801.40 € par la création d'un mandat au compte 6815 (Dotations aux provisions pour risques et charges de

fonctionnement courant) ; cette opération comptable permettra à Monsieur le Trésorier de provisionner le compte 1511 (Provisions pour litiges).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0) :

- De créer un mandat au compte 6815 (Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant) ; cette opération comptable permettra à Monsieur le Trésorier de provisionner le compte 1511 (Provisions pour litiges),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

21. FREQUENTATION DE LA PISCINE : REDUCTIONS/ANNULATIONS DE TITRES DE PAIEMENT

Délibération n°2020-42

Monsieur le Maire expose que plusieurs établissements scolaires ont conventionné avec la ville de Forges-les-Eaux pour l'année scolaire 2019/2020 dans le cadre de la fréquentation de la piscine.

Cependant, celle-ci a été fermée en février dernier suite à des travaux ; ensuite la crise sanitaire liée à la COVID 19 a entraîné un confinement et donc la fermeture des établissements scolaires et de la piscine.

Les titres de paiement ont été établis le 3 février 2020 et d'autres sont en instance.

Les responsables des établissements scolaires ont sollicité notre service comptable afin que leurs titres de paiement soient réduits.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, du Personnel et du Développement Economique du 13 juillet 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0)

- de diminuer de 50 % le prix de la séquence d'utilisation.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

22. PRISE EN CHARGE D'UN SINISTRE

Délibération n°2020-44

Le service des Eaux de la Ville de Forges-les-Eaux a procédé au remplacement du compteur d'eau dans la cave du logement de madame Chloé GOARIN, sis 5 rue Decaux à Forges-les-Eaux. Depuis cette intervention, de multiples fuites sont apparues avec écoulement dans la cave pendant plusieurs mois, malgré maintes interventions.

Le 18 février 2020, le compteur a été déplacé à l'extérieur par le même service. La cave reste très humide avec développement de moisissures et algues vertes, visiblement d'ores et déjà présentes en amont de l'intervention des services.

Néanmoins, le service des Eaux admet plusieurs fuites à l'issue de leur intervention, reconnaissant une responsabilité d'une partie de l'humidité constatée.

Une expertise a été réalisée le 19 février 2020 par le cabinet Eurexo, expert représentant la Compagnie d'assurance CIC, assureur de Madame GOARIN, concluant que des fuites avant compteur, avant et pendant l'intervention du service des Eaux sont à l'origine du sinistre et d'une partie de l'humidité dans les murs.

Vu l'expertise du 19 février 2020, réalisée par le Cabinet Eurexo,

Vu le procès-verbal de constatation relative aux causes et circonstances et à l'évaluation des dommages,

Vu le courrier du 23 juin 2020 de l'assureur de Madame GOARIN estimant à 715 € le préjudice subi,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0) :

- d'acquitter la somme de 715 € à la Compagnie d'assurance CIC, assureur de Madame GOARIN correspondante au préjudice subi,
- d'imputer les frais correspondants au compte 671.8 (Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion) / Fonction 020 (Administration générale de la collectivité)

23. RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS A DIFFERENTS ORGANISMES OU ASSOCIATIONS

Délibération n°2020-45

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121- 29,

VU la liste des adhésions à des associations ou organismes, jointe au présent procès-verbal,

CONSIDERANT :

- l'intérêt pour la Commune d'une inscription auprès de ces associations ou organismes,
- l'inscription au budget 2020 de la Ville de Forges-les-Eaux de la dépense correspondante à l'adhésion auprès de ces associations ou organisme,
- l'avis favorable de la commission

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 29, contre : 0, abstention : 0) décide :

- d'approuver le renouvellement des adhésions de la ville de Forges-les-Eaux auprès des associations ou organisme dont la liste est jointe à la présente délibération,
- d'autoriser le règlement des cotisations annuelles relatives à ces adhésions.

24. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

Décision n°2020-07 du 30/06/2020 relative au marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux de la ville de Forges-les-Eaux. Signature de l'avenant n°4 prolongeant la durée du contrat avec la société SCA DALKIA de 4 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

BUDGET VILLE - SUBVENTIONS BP 2015 A 2020

CULTURE ET VIE SOCIALE							
N°	ASSOCIATIONS	Subvention 2015	Subvention 2016	Subvention 2017	Subvention 2018	Subvention 2019	Subvention 2020
1	Comité Battice-Forges	10 000,00	20 000,00		0	10 500,00	10 000,00
2	Sté Colombophile de Forges						500,00
3	Comité des Fêtes	51 000,00	55 000,00	55 000,00	57 250,00	55 000,00	32 000,00
4	Comité des Fêtes - Le Fossé	534,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00	0
5	École de Musique						
6	Forges Loisirs	255,00	255,00	255,00	255,00	255,00	255,00
7	Harmonie	17 000,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
8	Comité Jardins Ouvriers	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
9	Office du Tourisme	160 000,00	160 700,00	163 000,00	170 850,00	177 000,00	177 000,00
10	Comité Saint-Éloi	255,00	255,00	255,00	255,00	300,00	300,00
11	Théâtre des Sources	1 700,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
12	USF Générale	25 000,00	25 000,00	25 000,00	27 000,00	30 000,00	30 000,00
13	USFF ACBE (fonctionnement)	12 000,00	12 000,00	12 000,00	3 000,00	2 500,00	3 500,00
	USFF ACBE (équipement)						5 636,00
14	Association Bray Culture	1 200,00	1 200,00	1 200,00			
15	Atelier d'Art	700,00	750,00	750,00	850,00	1 000,00	1 000,00
16	Association Temps Libre	250,00	300,00	300,00	200,00	200,00	200,00
17	Bridge Club						
18	Association Sportive Casino	850,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00

19	Magiciens / Forges développement						
20	Plantes et Fruits Brayons						
21	Forges Vélo's 76	2 000,00	2 000,00	2 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
22	La Boule Forgionne	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
23	Forges Dojo 76	1 700,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
24	La Truite Brayonne	850,00	850,00	850,00	850,00	850,00	850,00
TOTAL		286 794,00	302 310,00	284 610,00	285 510,00	302 605,00	285 141,00

CULTURE ET VIE SOCIALE

N°	ASSOCIATIONS	Subvention 2015	Subvention 2016	Subvention 2017	Subvention 2018	Subvention 2019	Subvention 2020
25	Comité Jumelage Forges-Wennigsen	850,00	900,00	2 000,00	2 000,00	1 000,00	1 000,00
26	Comité Jumelage Forges-Heathfield	850,00	900,00	900,00	900,00	1 000,00	1 000,00
27	Aqua Ferro						
28	Tour de Normandie	17 500,00	17 500,00	18 500,00	18 500,00	18 500,00	0
29	Les Choréla	1 700,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
30	Vis ta Forme	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	
31	Alliance Burkina Bray	800,00	800,00	800,00	800,00	800,00	800,00
32	Beautiful Car						
33	AFSE	14 450,00	15 000,00	15 000,00	20 000,00	15 000,00	3 750,00
34	Balades Forgionnes						
35	Cercle Sonore						
36	Forges Arctic Team			500,00	500,00	500,00	500,00
37	Kick Boxing Center						
38	Forges Développement	300 000,00	300 000,00	243 000,00	251 500,00	255 000,00	250 000,00

39	ACTPB (Action lecture)						
40	École de Judo	400,00	400,00	400,00	400,00	400,00	400,00
41	Alliance Forges-Madagascar						
42	M.A.P.B.	500,00	500,00	500,00	500,00		
43	Dieppe - Informations - Services (AVIM)	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
44	CFAIE (centre de Formation d'apprentis Interconsulaire de l'Eure)	120,00	60,00	60,00			60,00
45	Marathon du terroir Brayon	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	500,00
46	Dipita	400,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
47	AEPPB Association d'éducation populaire du Pays de Bray	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL		340 370,00	341 060,00	286 660,00	300 100,00	297 200,00	261 710,00
TOTAL Culture et Vie Sociale		627 164,00	643 370,00	571 270,00	585 610,00	599 805,00	546 851,00

BUDGET VILLE - SUBVENTIONS BP 2015 A 2020

ACTION ÉCONOMIQUE							
N°	ASSOCIATIONS	Subvention 2015	Subvention 2016	Subvention 2017	Subvention 2018	Subvention 2019	Subvention 2020
48	Festival de la viande	3 640,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
49	Union Commerciale	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	4 000,00	4 000,00
50	Meilleurs Ouvriers de France						
TOTAL Action Économique		7 140,00	5 300,00	5 300,00	5 300,00	5 800,00	5 800,00

ENSEIGNEMENT							
N°	ASSOCIATIONS	Subvention 2015	Subvention 2016	Subvention 2017	Subvention 2018	Subvention 2019	Subvention 2020
51	Conseil Parents d'élèves FCPE						
52	Amicale des parents d'élèves du sivos - Le Fossé	153,00	160,00				
53	Ass. d'Ed. Populaire "Sacré-Cœur"	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
54	Maison Familiale d'apprent. Rural	1 600,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
55	Association Sportive Collège	680,00	680,00	680,00	680,00	680,00	680,00
56	Ass. Sportive UNSS	680,00	680,00	680,00	680,00	680,00	680,00
57	Conservatoire de Musique à l'école L'art et la Manière	680,00	680,00	680,00	680,00	680,00	680,00
58	BTP CFA Dieppe		120,00	60,00	60,00	60,00	60,00
TOTAL Enseignement		33 793,00	34 820,00	34 600,00	34 600,00	34 600,00	34 600,00

BUDGET VILLE - SUBVENTIONS BP 2015 A 2020

INTERVENTIONS SOCIALES							
N°	ASSOCIATIONS	Subvention 2015	Subvention 2016	Subvention 2017	Subvention 2018	Subvention 2019	Subvention 2020
58	N.Y.D. Accueil						
59	Les Jonquilles Ass. Fam. Rurales			200,00		200,00	
60	Section A.C.P.G. C.A.T.M.	190,00 €					
61	Club de l'Age d'Or	200,00 €	400,00 €	400,00	400,00	400,00	400,00

62	Club des amis du Tilleul - Le Fossé	382,00 €	382,00 €	400,00	400,00	400,00	
63	Amicale des Sapeurs Pompiers	200,00 €					
64	C.A.T. Foyer la Brèche	170,00	170,00	170,00	200,00	200,00	200,00
65	Féd. Mutilés de Travail (F.N.A.T.H.)	200,00	350,00	350,00	350,00	350,00	
66	FNATH - Le Fossé	50,00					
67	Les Médailleurs Militaires	200,00					
68	Sté d'Entraide Légion d'Honneur	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00
69	Le Souvenir Français	400,00	400,00	400,00	400,00	400,00	400,00
70	A.D.S.R.D. (Déportation Musée de Forges)	4 500,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	6 000,00	6 000,00
71	Amicale des Anciens combattants - Le Fossé	150,00					
72	Ass. Nationale des Membres de l'Ordre du Mérite	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00
73	Association des jeunes Sapeurs Pompiers			685,00			
TOTAL		6 782,00	6 842,00	7 745,00	6 890,00	8 090,00	7 140,00

BUDGET VILLE - SUBVENTIONS BP 2015 A 2020

INTERVENTIONS SOCIALES							
N°	ASSOCIATIONS	Subvention 2015	Subvention 2016	Subvention 2017	Subvention 2018	Subvention 2019	Subvention 2020
74	Par-Tage Hortithèque	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00	90,00	90,00
75	Agir avec Becquerel pour la Vie	200,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00	150,00	150,00
76	Secours Catholique	300,00 €	400,00 €	400,00 €	300,00	400,00	400,00

77	Fédérations des Retraités SNCF- Section Serqueux	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00	80,00	80,00
78	ADMR	125,00 €	125,00 €				0
79	Fondation du Patrimoine - Le Fossé	50,00 €	50,00 €	230,00 €		50,00	
80	Ligue contre le cancer - Le Fossé	50,00 €	0,00 €				
81	Fonds d'aide Aux jeunes - Le Fossé	115,00 €	0,00 €				
82	FSL - Le Fossé	400,00 €	0,00 €				
83	Vie et Espoir - Le Fossé	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00	50,00	50,00
84	Banque Alimentaire - Le Fossé	133,00 €	0,00 €				
TOTAL		1 593,00 €	1 045,00 €	1 100,00 €	770,00	820,00	770,00
TOTAL Interventions Sociales		8 375,00 €	7 887,00	8 845,00	7 660,00	8 910,00	7 910,00

CCAS							
N°	ASSOCIATIONS	Subvention 2015	Subvention 2016	Subvention 2017	Subvention 2018	Subvention 2019	Subvention 2020
1	C.C.A.S.	15 000,00	50 000,00	60 000,00	30 000,00	40 000,00	50 000,00
TOTAL CCAS		15 000,00 €	50 000,00	60 000,00	30 000,00	40 000,00	50 000,00

NOUVELLES DEMANDES

N°	ASSOCIATIONS	<i>Subvention 2018</i>	<i>Subvention 2019</i>	<i>Subvention 2020</i>
1	SEN'ACTION			
2	SOS FAMILLES EMMAÛS			
3	MAIA			
4	ECOLE DE MUSIQUE	10 000,00		
5	CLUB DES AMIS DE L'HIPPODROME DE MAUQUENCHY			
6	LE RELAIS DE L'ESPOIR			
7	ADMR			
8	LES ARCHERS DES HALLES			
9	AFSEP			
10	HANDI SUP			
11	ASSOCIATION CHARLINE			
12	CENTRE NORMANDIE LORRAINE			
13	DETENTE ARC EN CIEL			
14	LE TOUR DU MONDE DE LA FNRG 76			
15	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE FORGES LES EAUX	1 000,00	1 000,00	1 000,00
16	CONCILIATEURS DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN			
17	MFR	60,00		
18	SECOUTOURISME 76			
19	FORGES DEVELOPPEMENT - SUPER MAMIE	33 760,00		
20	TWIRLING TEAM DE FORGES		500,00	500,00
21	COMITE DEP DES MEDAILLES DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF DE LA SEINE-MARITIME			
22	ALCOOL ADDICT 76			100,00
23	REP			

24	LIGUE CONTRE LE CANCER			
25	ASSOCIATION ACCUEIL RECONTRES CULTURELLES			
26	COOPÉRATIVE DE L ECOLE M. DECORDE LE FOSSÉ		300,00	300,00
26	FAN "O" COX			500,00
27	IDEARM			
28	AFMTELETHON			
29	LES RESTOS DU CŒUR			0
30	LES COP'TROTTEURS			500,00
31	LES AMIS DU CHŒUR (CHORALE)			200,00
32	C.L.I.C DU PAYS DE BRAY			
33	EQUIT'ES			
34	UNION DES VICTIMES DE LUBRIZOL			500,00
TOTAL NOUVELLES DEMANDES		44 820,00	1 800,00	3 600,00

Récapitulatif

	<i>Subvention 2015</i>	<i>Subvention 2016</i>	<i>Subvention 2017</i>	<i>Subvention 2018</i>	<i>Subvention 2019</i>	<i>Demande 2020</i>	<i>Décision Commission des Finances</i>
CULTURE ET VIE SOCIALE	627 164,00	643 370,00	571 270,00	585 610,00	595 441,00	557 166,99	546 851,00
ACTION ÉCONOMIQUE	7 140,00	5 300,00	5 300,00	5 300,00	5 800,00	11 738,80	5 800,00
ENSEIGNEMENT	33 793,00	34 820,00	34 600,00	34 600,00	34 600,00	35 020,00	34 600,00
INTERVENTIONS SOCIALES	8 375,00	7 887,00	8 845,00	7 660,00	8 910,00	8 545,00	7 910,00
CCAS	15 000,00	50 000,00	60 000,00	30 000,00	40 000,00	50 000,00	50 000,00
NOUVELLES DEMANDES				44 820,00	1 800,00	8 100,00	3 600,00
TOTAL GÉNÉRAL	691 472,00	741 377,00	680 015,00	663 170,00	686 551,00	670 570,79	648 761,00

Ville de Forges-les-Eaux

Adhésions : Liste des associations ou organismes

ADM 76 Association Départementale des Maires
AFCRE Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
ANETT Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques
FAMILLE PLUS
APVF Association des Petites Villes de France
CNAS-Antenne Ouest
CNVVF Conseil National des Villes et Villages Fleuris
FMBV Fédération Française des Marchés de Bétail Vif
FNCC Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture
Les plus beaux détours de France
Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige
Territoires et Cinéma
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-Maritime
Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie
Villes Internet VVF Villages
AVEC (AnVEC) Association Nationale des Villages Élus et Collectivités de VVF Villages